



Règlement du Trail Hivernal du Haut Cantal 2024

SAMEDI 3 Février 2024

Préambule :

Attention : pour les non-licenciés, certificat médical obligatoire de non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition daté de moins de 1 an.

Organisation :

Le « Trail hivernal du Haut Cantal », la « Rhuée Blanche » et la « Condataise » sont organisés par le Condat Sports et Loisirs,

Parcours :

Trois distances en boucle sont proposées :

- Trail hivernal du Haut Cantal : 40 km pour 1459m de dénivelé positif cumulés
- Rhuée blanche : 30 km pour 960 m de dénivelé positif cumulés
- La Condataise : 10 km pour 240 m de dénivelé positif cumulés

Les trois courses se font de manières individuelles.

Participation :

L'épreuve est ouverte à partir des catégories cadet et junior pour la Condataise, et sénior pour la Rhuée blanche et le trail hivernal du haut Cantal.

Pour le trail hivernal, les temps limites de passage sont :

- au point kilométrique 10 : 1h40
- au point kilométrique 19 : 3h15
- au point kilométrique 30,5 : 5 heures

Pour la Rhuée blanche, les temps limites de passage sont :

- au point kilométrique 13 : 1h45
- au point kilométrique 21,5 : 3h30.

Passer ces délais, tout coureur devra rendre son dossard aux signaleurs.

Inscriptions :

Trail hivernal : inscription uniquement en ligne sur le site www.sportips.fr jusqu'au jeudi 1^{er} février minuit. **Pas d'inscription sur place le jour J. Prix de l'inscription : 25 € (option possible : soirée repas (charcuterie, plat auvergnat, fromage, dessert, café) et bal disco au prix de 20 €)**

Rhuée blanche : inscription en ligne sur le site www.sporttips.fr jusqu'au jeudi 1^{er} février minuit, et sur place le samedi matin jour de course jusqu'à 11h. **Prix de l'inscription : 17 € (majoration de 3 € pour inscription sur place le jour-même) (option possible : soirée repas (charcuterie, plat auvergnat, fromage, dessert, café) et bal disco au prix de 20 €)**

La Condataise : inscription en ligne sur le site www.sporttips.fr jusqu'au jeudi 1^{er} février minuit, et sur place le samedi matin jour de course jusqu'à 13h30. **Prix de l'inscription : 15 € € (majoration de 3 € pour inscription sur place le jour-même) (option possible : soirée repas (charcuterie, plat auvergnat, fromage, dessert, café) et bal disco au prix de 20 €)**

Retrait des dossards :

A la salle polyvalente le vendredi 02 février de 18h à 21h, et le samedi 03 février, jour de course, à partir de 8 heures jusqu'à 1 heure avant le départ de chaque course.

Départ :

Le départ du trail hivernal aura lieu samedi 3 Février 2024 à **10h00**, salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de la Rhuée Blanche aura lieu samedi 3 février 2024 à **12h00**, salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de Condataise aura lieu le samedi 3 février 2024 à **14h30** salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Arrivée :

Salle polyvalente de Condat. En cas d'abandon le concurrent retire son dossard et le remet au point de ravitaillement le plus proche ou aux membres de l'organisation qui ferment la course.

Ravitaillements :

Trail hivernal : à 12,500 km, à 22 km et à 30 km (eau, fruits secs, sucre, jus de fruit, gâteaux salés).

Rhuée Blanche: à 13 km et à 21,5 km (eau, fruits secs, sucre, jus de fruit, gâteaux salés).

Accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs en vélo et les chiens sont interdits.

Sécurité et contrôle :

La sécurité est assurée par des signaleurs, un médecin de course et des secouristes. Des pointages seront effectués sur le parcours.

Tout athlète classé à l'arrivée, qui ne sera pas passé par un ou plusieurs contrôles, sera disqualifié.

Assurance, licence et certificat médical :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Classement et récompenses :

Un classement masculin et un classement féminin par course. Les résultats seront consultables sur internet dans les 24 heures suivant la course à l'adresse <http://www.trail-haut-cantal.fr>.

Les récompenses seront remises à la salle polyvalente après l'arrivée du dernier concurrent.

Droit à l'image :

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

Divers :

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires. Dans ce cas, elles seront portées à la connaissance de chaque participant avant le départ. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

Condition de remboursement :

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement si le participant informe l'organisation avant le dimanche 28 janvier 2024.

Barbat Laurent, Président du Condat Sports et loisirs